

La formation de l'hégémonie bourgeoise par l'École XIX^e siècle

“Mise en bouche”

1848, Adolphe Thiers, futur massacreur de La Commune, a dit :

« Les ouvriers les plus instruits et qui gagnent le plus [...] sont tout à la fois et les plus déréglés dans les mœurs et les plus dangereux pour la paix publique ».

« Lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre, quant au reste, cela est superflu.

Il faut bien se garder surtout d'aborder à l'école les doctrines sociales, qui doivent être imposées aux masses ».

1859, Henri de Brouckère, Premier ministre belge, a dit :

« Si vous obligez le père de famille à envoyer dès le matin son enfant à l'école, vous ne pouvez pas l'obliger à l'y envoyer à jeun ; vous devez tout au moins lui assurer un morceau de pain ; avant qu'on puisse exercer l'intelligence, il faut commencer par nourrir le corps. Or, ce serait là du socialisme, du communisme, dont je ne veux à aucun point de vue ».

1859, John Stuart Mill, philosophe et économiste britannique, a dit :

*« Une éducation générale et étatisée
n'est qu'un appareil à façonner les gens
pour qu'ils soient exactement semblables entre eux ;
et le moule utilisé est celui qui plait aux pouvoirs prépondérants...
et dans la mesure où l'appareil est efficace et où il est réussi,
il établit un despotisme sur les esprits
qui, par une pente naturelle, conduit à un despotisme sur les corps ».*

1864, Frédéric Bastiat, économiste français, a dit :

*« On parle beaucoup depuis la République d'instruction gratuite.
C'est le communisme appliqué à une branche de l'activité humaine.
L'instruction est gratuite !
Et ce n'est pas seulement l'instruction gratuite
qu'il faudrait demander à l'Etat, mais la nourriture gratuite, etc.
Mais quoi !
Est-ce que l'alimentation n'est pas plus nécessaire encore ?
Qu'on y prenne garde. Le peuple en est presque là.
Dupes d'un mot, nous avons fait un pas vers le communisme.
Quelle raison avons-nous de ne pas en faire un deuxième,
puis un troisième,
jusqu'à ce que toute liberté, toute propriété, toute justice y aient passé ?... ».*

1878, Léopold II, Roi des Belges, a dit :

*« L'enseignement donné aux frais de l'Etat aura pour mission,
à tous les degrés, d'inspirer aux jeunes générations
l'amour et le respect des principes
sur lesquels reposent nos libres institutions ».*

1889, Guillaume II, Empereur du Reich allemand, a dit :

*« Voilà longtemps que me préoccupe l'idée d'utiliser l'école,
dans chacune de ses subdivisions,
en vue de contrecarrer la propagation des idées socialistes et communistes.
L'école devra en tout premier lieu jeter les bases
d'une saine conception des relations publiques et des relations sociales,
en instillant la crainte de Dieu et l'amour de la Patrie ».*

**1889, William Torres Harris, philosophe américain,
alors ministre de l'éducation, a dit :**

*« Nos écoles ont été scientifiquement créées
pour empêcher que quiconque ne devienne trop éduqué.
L'américain moyen [doit] se contenter
de jouer le rôle qui est le sien dans la vie,
sans être tenté par un autre ».*

1908, Charles Woeste, Président du parti catholique belge, a dit :

*« Nous voulons préserver
l'intelligence et l'âme de nos enfants
de la contagion des mauvaises doctrines ;
nous avons peur de leur empoisonnement ».*

1996, l'OCDE, a dit :

*« Si on diminue les dépenses de fonctionnement,
il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de services rendus,
quitte à ce que la qualité baisse.
On peut réduire, par exemple,
les crédits de fonctionnement aux écoles et aux universités,
mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants.
Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants,
mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement,
et l'école peut progressivement obtenir
une contribution des familles ou supprimer telle activité.
Cela se fait au coup par coup,
dans une école mais non dans l'établissement voisin,
de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population ».*

Vous l'aurez compris, cette volée de citations est une "préparation d'artillerie" pour la conférence d'aujourd'hui, qui a pour titre « ***La formation de l'hégémonie bourgeoise par l'École*** ». Ce titre qui suggère que la politique scolaire a été un moyen pour poursuivre autre chose que la formation de la jeunesse ; un moyen pour assoir l'hégémonie bourgeoise. L'enjeu n'aurait donc pas été le peuple, mais la bourgeoisie, son « *hégémonie intellectuelle et morale* » ; plus précisément, à travers l'objectif direct, qui était le peuple, il se serait agi d'atteindre un objectif indirect, -indirect, mais essentiel, -qui était l'hégémonie bourgeoisie. N'est-il pas osé de soutenir une chose pareille ? Peut-on vraiment soutenir que le projet scolaire n'a pas été animé par des valeurs humanistes ? Bref : ce titre heurte le sens commun. D'où les citations par lesquelles nous avons commencé. Et la conférence va ajouter d'autres pièces au dossier.

Quand on aborde l'histoire de l'école au XIXè siècle, on est exposé à trois grands écueils. Le premier est de mettre sur un piédestal la séquence des années 1880, au cours de laquelle est érigée l'ainsi nommée "École-de-la-IIIè-République". Le deuxième, est de tenir pour négligeables les politiques conduites avant la IIIè République. Le troisième, est d'ignorer le projet pour l'École de la Commune de Paris. Évidemment, je vais m'efforcer d'éviter ces différents écueils.

Je vais parcourir le XIXè siècle à grandes enjambées sous l'éclairage de la notion qui fait le sujet du séminaire, à savoir celle d'hégémonie, en me concentrant sur l'enseignement primaire, et je vais observer les étapes suivantes :

- L'Empire
- La Restauration (1815-1830)
 - *L'aventure de l'enseignement mutuel (années 1810-années 1830)*
- La monarchie de Juillet (1830-1848)
- 1848 et la Seconde République
- Le Second Empire (1852-1870)
- La Commune de Paris (1871)
- Le moment Jules Ferry (années 1880)

Références bibliographiques :

- **Jean-François Dupeyron, *À l'école de la Commune de Paris, L'histoire d'une autre école*, éditions Raison et Passions, 2020**
- **Jean Foucambert, *L'école de Jules Ferry, un mythe qui a la vie dure*, AFL, 2004 (1^{ère} édition : 1986)**
- **Nico Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs et Philippe Schmetz, *Qu'as-tu appris à l'école ? Essai sur les conditions éducatives d'une citoyenneté critique*, édition Aden, 2015**
- **Françoise Mayeur, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France, III. 1789-1930*, Tempus, 2004 (1^{ère} édition : 1981)**
- **Christian Verrier, *Chronologie de l'enseignement et de l'éducation en France des origines à nos jours*, Anthropos, 2001**

1. L'Empire

Pour l'enseignement primaire, le bilan de l'Empire est bien maigre. Françoise Mayeur dit de l'Empire que c'est « *une période d'inaction pour l'instruction primaire* ». Cette dernière est effectivement abandonnée aux "bons soins" des Frères des Écoles chrétiennes.

Antoine-Augustin Cournot, ancien membre du Conseil royal de l'Université et du Conseil impérial de l'instruction publique, s'exprime ainsi sur cette période en 1863, c'est-à-dire des dizaines d'années plus tard :

« Le législateur de 1802 eut la sagesse de s'abstenir de promesses ambitieuses ; il confia aux municipalités le choix des instituteurs, aux sous-préfets la surveillance et la direction des écoles ; mais il n'imprima pas effectivement d'impulsion nouvelle [...] »¹.

Il faut dire que, la plupart du temps, l'argent manque à cause de la guerre. Aussi bien, l'Empereur est, sur cette question, d'un très grand pragmatisme. C'est ainsi que le 11 mars 1806 il déclare au Conseil d'Etat :

« Ceux qui proposent de laisser les frères ignorantins en dehors de l'Université ne s'aperçoivent pas qu'ils vont contre leur but ; c'est en les comprenant dans l'Université qu'on les rattachera à l'ordre civil et qu'on préviendra le danger de leur indépendance. Il ne s'agit pas de savoir si on les établira ; le fait est qu'ils existent malgré l'administration : je conclus qu'il vaut mieux les régulariser ; ils ne seront plus dangereux dès qu'ils n'auront plus de chef étranger ou inconnu² ».

¹ Cité par Françoise Mayeur, p. 317.

² Cité par Françoise Mayeur, p. 319.

Des progrès dans l'alphabétisation vont néanmoins avoir lieu pendant l'empire, mais, dit Cournot,

« [ils] ne sont point dus à un mouvement révolutionnaire, mais à un mouvement de civilisation générale dont l'efficacité devait tenir surtout au retour de la paix, à l'accroissement de la fortune publique et à une émulation ou une imitation résultant de la facilité de rapprochement entre les peuples³ ».

Cette inaction de l'Empire ne veut pas dire que la question de l'hégémonie ne le préoccupait pas, nous aurons au contraire l'occasion de voir très bientôt que l'Empereur était très actif sur ce sujet ; cela veut juste dire qu'en ce qui concernait l'instruction primaire il s'en remettait aux frères des écoles chrétiennes. J'ajouterai seulement que si cette attitude lui était permise, c'était que le développement des forces productives dans le pays restait modéré et n'appelait pas des politiques actives de grande ampleur.

Je laisse donc ici l'Empire, et je passe à la Restauration.

2. La Restauration

Elle va prendre une série d'ordonnances, notamment en 1816, dont les responsables mirent en évidence les ruptures qu'elles introduisaient avec l'Empire, mais qui, avec le recul du temps, paraissent globalement en continuité avec la période précédente. L'argent manque tout autant sous la Restauration que sous l'Empire, et les instituteurs manquent également cruellement.

³ Cité par Françoise Mayeur, p. 318.

Je viens de parler d'une ordonnance de 1816 ; du 29 février, exactement. On considère que c'est l'un des textes fondateurs de l'enseignement public au XIXè siècle :

On peut y lire, sous la plume du Roi Louis XVIII : *« Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de l'instruction du peuple des villes et des campagnes dans notre royaume, nous avons reconnu qu'il manque, dans les uns et les autres, un très grand nombre d'écoles »*.

L'ordonnance de 1816 transfère le suivi du primaire des collectivités locales aux notables et au clergé sous la supervision des préfets et sous-préfets. Un *« comité gratuit et de charité⁴ »* est institué dans chaque canton pour surveiller les écoles et inciter à en créer là où elles manquent. C'est un début d'intervention de l'Etat, mais le texte, qui est presque muet sur le financement⁵, va connaître peu d'applications.

Globalement, la Restauration – tout comme l'Empire - a marqué peu d'intérêt pour l'instruction populaire. Les initiatives les plus spectaculaires sont venues d'ailleurs, de la société civile. Et j'en viens à ce que j'appelle "l'aventure de l'enseignement mutuel".

⁴ *« Composé, dit Françoise Mayeur, de trois ou quatre notables, du curé cantonal, du juge de paix et éventuellement du principal du collège »*.

⁵ Seul est prévu un budget de 50000 francs pour l'impression d'ouvrages-modèles, l'installation d'écoles-modèles et la récompense des meilleurs maîtres.

3. L'aventure de l'enseignement mutuel

Un fait marquant intervient le 22 juillet 1817 :

Françoise Mayeur relève que « *[par deux arrêtés], l'enseignement mutuel [...] obtient le principe d'une école modèle dans douze départements⁶. Plus modestement, dans vingt-quatre [autres] départements, « un des instituteurs primaires en exercice sera chargé par le recteur de l'académie de donner dans son école des exemples des procédés de la méthode d'enseignement mutuel » moyennant la modeste rétribution de 100 francs ».*

Ces initiatives ont été poussées, je l'ai dit, par la société civile, et en particulier par les milieux libéraux, attentifs à l'évolution des besoins de l'économie, et qui plaident pour une instruction plus soutenue. En 1815, un groupe d'hommes influents avait créé la *Société pour l'instruction élémentaire*, pour promouvoir – face à la méthode de l'enseignement simultané - la méthode de l'enseignement mutuel, en vigueur en Angleterre⁷. Le préfet de la Seine va soutenir leur action avec l'approbation de la famille royale.

Ici, quelques définitions s'imposent. L'enseignement simultané, c'est celui que nous connaissons tous, celui des frères des écoles chrétiennes, avec un maître qui fait cours devant une classe de 25, 30, 35 élèves du même âge. L'enseignement mutuel est très différent : une école entière (de 100 à 300 élèves, voire plus) est dotée d'un unique maître, assisté de moniteurs choisis parmi les élèves les plus aptes pour aider leurs camarades à répéter les leçons du maître. Chacun est à la fois et tour à

⁶ Aix, Bourges, Caen, Cahors, Clermont, Dijon, Metz, Montpellier, Nancy, Orléans, Pau et Rouen.

⁷ François Guizot, le Duc de Broglie ou le socialiste Saint-Simon vont en faire partie.

tour élève (à son niveau) et répétiteur (au niveau inférieur). Le tout se déroule dans une immense salle aménagée à cet effet.

Voici un témoignage anonyme :

« On se plaisait à voir les enfants se partager le pain de la science et s'évangéliser, pour ainsi dire, les uns les autres. On pensait aussi les accoutumer à obéir, en les exerçant à commander. On espérait même leur inculquer les principes de l'équité, en les habituant à rendre entre eux la justice. À certains jours, dans des circonstances graves, la classe était érigée en tribunal. Le coupable était traduit devant les moniteurs. La cause était instruite, plaidée, jugée en due forme ».

Et voici la vision d'Octave Gréard, directeur des services scolaires de la Seine sous le Second Empire :

« C'était un spectacle saisissant, au premier aspect, que ces longs et vastes vaisseaux qui contenaient une école entière, comme les plus anciennes générations de nos maîtres se souviennent encore d'en avoir vu à la Halle-aux-Draps... Sur les côtés, tout le long des parois, des séries de demi-cercles autour desquels se répartissaient les groupes ; devant chaque cercle... un tableau noir où se faisaient les exercices de calcul et auquel étaient suspendus les exercices de lecture et de grammaire avec la baquette dont s'armait le moniteur... ; au fond, sur une haute estrade, accessible par des degrés et entourée d'une balustrade, la chaire du maître, qui, s'aidant tour à tour du bâton ou du sifflet, réglait, comme un capitaine sur le pont de son navire, toute la manœuvre de l'enseignement ».

L'enseignement mutuel plaît aux libéraux parce qu'il coûte beaucoup moins cher que l'enseignement simultané, -c'est ce qu'explique en long, en large et en travers leur revue. Dans le contexte de l'industrialisation en

cours, et de la transformation des emplois qui l'accompagne, c'est un élément fort. Le côté "paquebot" ou vaste halle industrielle de l'enseignement mutuel n'est pas non plus pour déplaire aux capitaines d'industrie que sont souvent les libéraux. Le fonctionnement concret accoutume les élèves à la discipline, mais aussi à la prise d'initiative et à la coopération, autant de qualités prisées pour certains postes des nouvelles entreprises. L'enseignement simultané des *Frères*, tout empreint de religion/religiosité/dévotion, ne leur paraît pas approprié aux nouveaux besoins. Ce sont évidemment ces derniers considérants – qui alimentent la querelle de la laïcité - qui vont être mis en avant dans le débat public, et non tout ce qui est relatif aux besoins des entreprises.

L'enseignement mutuel plait aussi aux classes populaires car il leur permet d'accéder au "lire-écrire-compter" pour une somme modique, voire gratuitement. Elles s'attachent à cette méthode, à tel point que l'un des mots d'ordre des journées de Juillet sera

{ « *Vive l'école mutuelle ! À bas les Ignorantins* ».

Les pouvoirs en place vont finir par avoir un problème avec cet enseignement mutuel. Les pauvres s'en sont entichés, ce qui est déjà un problème en soi ; en plus de ça, l'enseignement mutuel est efficace ; tellement efficace, que l'apprentissage du "lire-écrire-compter" peut être ramené de six à trois ans ; sans compter qu'un nombre non négligeable de jeunes fréquentant cet enseignement y développent un rapport au savoir empreint de réflexivité et d'esprit critique.

Voici ce qu'en pense le Conseil général du Calvados en 1822 :

« Comment emploieront-ils le temps qui s'écoulera de neuf à treize ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'accroissement de leurs forces les rendra aptes aux travaux qui doivent assurer leur existence ?... Que feront-ils de leur liberté ? Ne sera-t-elle pas [...] souvent nuisible aux autres ? Sera-ce au sein de leur famille, entièrement occupée du travail nécessaire à leur subsistance, qu'ils recevront les éléments de la partie de l'éducation la plus importante pour eux et la société, l'instruction morale et religieuse ?... Si le mode d'enseignement actuel et surtout celui suivi par les Frères des écoles chrétiennes est moins accéléré dans son but..., il offre des avantages pour le rapport de l'éducation morale qu'aucun autre ne peut remplacer. Il se rend maître en quelque sorte de l'emploi du temps des enfants... depuis leur berceau jusqu'à leur adolescence, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils puissent entrer utilement dans la société, avec les connaissances convenables à leur condition et avec les habitudes de l'ordre, de la docilité, de l'application, du travail et de la pratique des devoirs sociaux et religieux ».

Est-ce assez clair ? On pourrait le penser... Eh bien non ; il y a une suite :

« Le plus grand service à rendre à la société serait peut-être d'imaginer une méthode qui rendît l'instruction destinée à la classe inférieure et indigente de la société plus difficile et plus longue... Cette instruction trop facilement acquise engendre à la fois cette nombreuse bureaucratie qui dévore la France et cette foule dangereuse de désœuvrés qui en corrompt les mœurs... Il faut occuper les enfants de quatre à douze ans, ne pas laisser se créer ce vide que permettrait une instruction de vingt mois... L'enseignement mutuel est révoltant parce qu'il apprend à lire, écrire, chiffrer machinalement... ».

Vous ne rêvez pas ! C'était au Conseil général du Calvados en 1822... J'attire votre attention sur la dernière phrase : « *L'enseignement mutuel est révoltant parce qu'il apprend à lire, écrire, chiffrer machinalement...* ». Les notables du Calvados n'ont rien trouvé de mieux que ce qu'ils appellent la pédagogie machinale pour jeter le discrédit sur l'enseignement mutuel. Y croient-ils vraiment ? Il faut croire que non parce qu'au cours de la même session nos "importants" conviennent que la méthode mutuelle a un sens pour les enfants des classes aisées qui sont de toute façon destinés à étendre leur savoir au maximum et ont donc intérêt à apprendre le plus vite possible les mécanismes de base indispensables. Vous m'accorderez sans doute que ce long détour par le Calvados en valait la peine !...

Suite de l'histoire : en 1824, le Pape va interdire l'enseignement mutuel.

Est-ce que la monarchie de Juillet (en anticipant sur mon parcours) va marquer un progrès ? On aurait pu le penser puisque François Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, est aussi membre de la *Société pour l'Instruction élémentaire* depuis le début. Mais non : il prend rapidement ses distances avec l'enseignement mutuel. Les lois et règlements qu'il défend n'y font pas référence.

C'est la méthode simultanée des *Frères* qui va se développer. Dans les zones rurales, le cas de l'enseignement mutuel était déjà réglé : il n'y avait jamais percé. Dans les villes, quelques îlots d'enseignement mutuel vont encore se maintenir (certains jusque dans les années 1860), mais de manière vraiment confidentielle⁸.

⁸ Sauf à Paris, où le nombre d'écoles mutuelles passe de 25 en 1830 à 52 en 1835.

Même la Société pour l'instruction élémentaire ne montre pas d'enthousiasme pour défendre sa méthode. Celle-ci sera officiellement abandonnée en 1853.

L'aventure de l'enseignement mutuel aura duré quelques dizaines d'années, répondant sans doute à un besoin vu le manque de finances et la pénurie d'enseignants. Mais les querelles incessantes à son propos, venues des milieux conservateurs, ne l'auront pas aidé. Peut-être aussi que la classe bourgeoise dans son ensemble aura fini par se dire que la méthode mutuelle, quoique peu dispendieuse, n'était pas congruente avec ses intérêts à long terme. C'est ce que suggèrent les propos des notables du Calvados, mais aussi la prise de distance inattendue de Guizot.

Mais, cette histoire m'a projeté jusqu'au Second Empire ! Je reviens à la monarchie de Juillet.

4. La monarchie de Juillet

Guizot arrive au ministère de l'instruction publique en 1832. Sa loi est votée le 28 juin 1833, et il la transmet aux instituteurs le 16 juillet, accompagnée d'une lettre⁹ :

« Ce n'est pas pour la commune seulement et dans un intérêt purement local que la loi veut que tous les français acquièrent, s'il est possible, les connaissances indispensables à la vie sociale, et sans lesquelles l'intelligence languit et quelques fois s'abrutit : c'est aussi pour l'Etat lui-même et dans l'intérêt public ; c'est parce que la liberté

⁹ http://dcalin.fr/textoff/lettre_guizot.html

n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toute circonstance la voix de la raison. L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale ».

La visée de Guizot est donc très clairement politique. Il veut assurer la pérennité de la monarchie constitutionnelle. Cela passe par l'école et ce qu'il appelle « *le gouvernement des esprits* ». La « *voix de la raison* » dont parle Guizot, c'est celle de la monarchie constitutionnelle.

Dans cet esprit, l'instruction morale et religieuse devient un élément primordial de l'enseignement primaire.

Elle devance « *La lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures* ».

On trouve ensuite des éléments de culture "désintéressée" :

« *Les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France* ».

Et des éléments de culture pratique :

« *Les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie* ».

Cela fait dire à Françoise Mayeur :

« Même si Guizot a pris ses distances à l'égard de la Société pour l'instruction élémentaire, il en représente bien l'esprit et il entreprend d'en accomplir les vœux ».

Cette loi de 1833 a certes des limites (rien sur l'enseignement des filles, pas de gratuité), mais elle représente quand même une étape marquante de la longue marche de l'instruction primaire en France. Les Républicains sauront s'en inspirer le moment venu.

5. 1848 et la Seconde République

1848 a eu beaucoup de projets, mais n'a pas réalisé grand-chose. Le projet de loi présenté par Hyppolite Carnot le 30 juin 1848 était pionnier puisqu'il prévoyait l'obligation scolaire pour les deux sexes et la gratuité dans les écoles publiques. Rien de tout cela ne vit le jour, évidemment, mais ce projet fut, néanmoins, pour les Républicains, pendant toute la période impériale, une référence et un témoin à l'aune duquel ils critiquèrent tous les projets de Napoléon III.

La seconde République, proclamée le 4 novembre 1848, vota seize mois plus tard, en mars 1850, la Loi Falloux. Lors des débats parlementaires, le 15 janvier 1850, Victor Hugo avait fait cette déclaration :

« Je m'adresse donc au parti clérical, et je lui dis cette loi est votre loi [...]. Je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, c'est-à-dire l'avenir de la France [...]. Je ne veux ni de votre main ni de votre souffle sur [les générations nouvelles]. Je

*ne veux pas que ce qui a été fait par nos pères soit défait par vous.
Après cette gloire je ne veux pas de cette honte¹⁰ ».*

Il s'insurgeait – entre autres – contre ce passage de l'exposé des motifs de la loi :

« L'instruction est demeurée trop isolée de l'éducation ; l'éducation est demeurée trop isolée de la religion... Nous voulons que la religion ne soit imposée à personne, mais enseignée à tous... Mais pour que la religion communique à l'éducation sa puissance, il faut que tout y concoure à la fois, et l'enseignement et le maître. C'est le but que nous avons tâché d'atteindre, autant qu'on peut le faire par des mesures législatives, en confiant au curé ou au pasteur¹¹ la surveillance de l'école primaire ».

La loi Falloux revoit la composition du Conseil supérieur de l'instruction publique, qui désormais dominé par les autorités religieuses. C'est à lui que reviennent, dit Françoise Mayeur, *« les vues à plus longue portée »*. Localement, pour le quotidien, ce sont les notables qui ont la main.

6. Le Second Empire

Du Second Empire, je ne retiendrai d'utile à mon propos que la loi Duruy du 10 avril 1867. Cette loi s'inscrit dans la continuité de la loi Falloux, que, d'ailleurs, elle n'abroge pas, mais met à jour, et, quelques fois, de façon nette :

¹⁰ Cité par Ch. Verrier, p. 102.

¹¹ L'art. 44 de la loi précise que *« l'entrée de l'école leur est toujours ouverte »*.

- Une école publique de filles pour les communes de plus de 500 habitants ;
- Premiers pas vers la gratuité grâce à la création par les communes de Caisses des écoles ;
- L'histoire et la géographie prennent place comme disciplines obligatoires dans le programme de l'école primaire.

Toutefois, la loi Falloux n'étant pas abrogée, l'école reste confessionnelle.

On peut penser qu'entre les requêtes de l'Église et celles des milieux patronaux, ce sont les secondes qui ont été privilégiées, -développement économique oblige.

Françoise Mayeur ajoute une autre explication, mais qui recoupe la première :

Les progrès du mouvement de scolarisation *« [s'appuient maintenant] sur un consentement et des aspirations de plus en plus nettes de l'opinion, enfin acquise dans toutes ses couches aux bienfaits de l'instruction¹² »*.

Retenons finalement cette idée du Second Empire : les progrès de l'industrialisation, du machinisme, ont entraîné, d'un côté, l'exploitation forcenée de millions de travailleurs, dont Marx et Engels se font l'écho dans leurs œuvres, et, de l'autre, ils ont suscité la création d'emplois nouveaux qui s'est traduite, vaille que vaille, politique active ou pas, par

¹² p. 363.

des progrès lents mais inexorables de la demande d'éducation, de sorte que les lois Ferry, dix ans plus tard, vont s'inscrire dans un mouvement de scolarisation déjà largement entamé, pour les filles comme pour les garçons.

7. La Commune de Paris

La Commune de Paris nous propulse à l'autre pôle du champ politique, là où l'hégémonie bourgeoise est radicalement contestée, et où sont formulées des propositions tendant à une hégémonie populaire.

À noter que Françoise Mayeur ne dit pas un traître mot de la Commune de Paris. Heureusement, nous disposons, grâce à Jean-François Dupeyron, d'une formidable description de cette séquence historique¹³.

Le 1^{er} avril 1871, deux semaines après le début de la Commune, la société *L'Éducation nouvelle* est reçue à l'Hôtel-de-Ville et le Journal Officiel du 2 avril en rend compte.

On découvre dans le compte-rendu du JO que la délégation a présenté un projet cohérent :

- Elle demande « *que l'éducation soit considérée comme un service public de premier ordre* » ;
- L'école doit être laïque, gratuite et obligatoire pour les deux sexes ;
- L'instruction doit être rationnelle, intégrale, et s'appuyer sur la méthode expérimentale.

¹³ J'ai réalisé un abrégé de son livre, disponible sur le site des Amis de la liberté (blog de Daniel Amédéo).

Le JO précise pour terminer :

Qu'il « *a été répondu aux délégués que la Commune était complètement favorable à une réforme radicale de l'éducation dans le sens qu'ils indiquaient ; qu'elle comprenait l'importance capitale de cette réforme, et qu'elle considérait la présente démarche comme un encouragement à entrer dans la voie où elle était résolue à marcher* ».

Les actes vont suivre :

- Le 2 avril, un décret proclame la séparation de l'Église et de l'Etat ;
- La construction de l'école laïque, gratuite et obligatoire est immédiatement engagée ;

Dans d'autres domaines, des mesures importantes peuvent être mentionnées, qui méritent d'être citées, même si elles sont hors de notre sujet :

- Instauration du service militaire obligatoire
- Élection des fonctionnaires
- Légitimation des enfants illégitimes
- Limitation des traitements à 500 francs par mois
- Instauration d'un salaire minimum dans les contrats de travaux publics
- Interdiction du travail de nuit des ouvriers boulangers
- Interdiction des retenues pour amendes sur les traitements et les salaires
 - Transformation des usines abandonnées par leurs propriétaires en coopératives ouvrières
- Adoption du drapeau rouge

Mais la Commune de Paris est isolée dans une France hostile. Aucune négociation ne pourra être obtenue avec Versailles, qui veut la liquidation du mouvement, et qui l'obtiendra au cours de la "semaine sanglante" du

21 au 28 mai 1871. Plus de 12.000 déportations sont ensuite prononcées par la justice. Le quart de la population ouvrière de Paris est touché. Pour les mouvements socialistes français, c'est un coup très dur. Pour une analyse particulièrement éclairante, il faut évidemment se reporter à *La guerre civile en France* de Karl Marx.

8. Le moment Jules Ferry

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, comme j'ai l'habitude de le faire, rappeler le contexte socio-économique du XIXè siècle, qui aboutit aux lois scolaires de la IIIè République.

Le XIXè siècle est marqué par le fort développement du capitalisme industriel. De nouvelles activités et de nouveaux emplois apparaissent. La force de travail devient une marchandise stratégique. À mesure que les années passent, sa formation devient une grande affaire. Le parcours que nous venons d'effectuer le montre assez. Dans ce climat, deux événements dramatiques vont venir, coup sur coup, précipiter la maturation des esprits au sein de la bourgeoisie. Il s'agit, d'une part, de la défaite contre la Prusse, et, de l'autre, de la Commune de Paris.

L'accord va se faire sur une visée générale que Foucambert exprime ainsi :

« garantir le passage d'une société rurale et paysanne à une société urbaine et industrielle, et prendre en charge l'adaptation à d'autres formes de travail, d'habitat, de relation, d'administration ».

Il faut convaincre la population de la légitimité d'un nouveau contrat social :

{ Dans le cadre duquel, dit Foucambert, *« le développement industriel garantira à tous, -en échange du travail et de la discipline, -la sécurité, la justice et des perspectives illimitées de progrès matériel et social [...] »*.

Dans ce contexte, la science et la raison vont être mises sur un piédestal. Cela va être l'heure des Auguste Comte et Émile Durkheim. La question du niveau de formation des jeunes générations doit être repensée à nouveaux frais, surtout après la raclée de 1870. L'école de Jules Ferry procède de tout cela.

Mais, elle doit aussi tenir compte de l'avertissement sans frais de 1871, au cours duquel le peuple s'est mis en tête de partir *« à l'assaut du ciel »*. Les "gueux" ont voulu administrer la société dans son ensemble : l'économie, l'école, les institutions, etc. Quel orgueil ! La répression féroce de la Commune les a calmés pour un bon moment, mais il faut aller au-delà de cela : se projeter dans le long terme.

{ Ferry va dire que son projet est de *« clore l'ère des révolutions »*.

En 1879, devant le Conseil général des Vosges, il se fait plus précis :

{ *« Si [l'emprise cléricale sur l'école] se perpétue, il est à craindre que d'autres écoles ne se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans, où l'on enseignera des principes [...] inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste emprunté à des temps plus récents,*

{ *par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18 mars et le 24 mai 1871* ».

C'est à l'école du peuple que Ferry veut barrer la route en priorité, bien plus qu'à l'école des Frères des écoles chrétiennes, contrairement à ce qu'on a voulu nous faire croire.

Et, à partir d'un tel projet, il ne s'agit pas du tout d'aider les classes dominées à développer les savoirs qui leur permettraient de transformer le système, en particulier dans ce qu'il a d'inégalitaire. Non !

{ Il s'agit, dit Foucambert, de « *transvaser davantage de savoirs sans partager pour autant le pouvoir* » ; de « *transmettre un savoir qui puisse se réinvestir dans l'économie mais pas dans le politique* ».

Instruire, mais pas trop, quoi ! *Un poco, ma non troppo ! Ein bisschen, aber nicht zu viel ! A little, but not too much !*

C'est notre séquence "pédagogie individualisée" !

Rétrospectivement, sous cet éclairage, on comprend pourquoi les classes dominantes, après s'être imprudemment enthousiasmées pour l'enseignement mutuel, ont fini par le rejeter. Pour Foucambert, ce pari de Ferry de « *clôre l'ère des révolutions* » a été gagné :

{ Il a réussi à « *instruire en détournant [contre le peuple] l'instruction que [celui-ci] revendiquait pour son émancipation* ».

Et quel est le juge de paix de cette réussite ? C'est la submersion de la France, en 1914, par l'idée d'union sacrée.

Pour conclure

L'école apparaît donc clairement, au terme de ce parcours, comme un projet politique de part en part. Il s'agit de la faire contribuer à la domination économique, politique et idéologique de la classe dominante. Althusser parlait d'« *appareil idéologique d'Etat* ».

Bien sûr, les choses sont plus compliquées que ce que je viens de dire là, parce que la classe dominante n'est pas faite d'un seul bloc. À telle ou telle période des fractions de classe peuvent parvenir à imposer leurs manières de voir et infléchir les politiques menées. Ou bien, la classe dominée parvient quelques fois à se faire entendre et à imposer des mesures allant dans son sens. On peut voir, cependant, que, globalement, les choses vont dans le sens de la classe dominante.

On est aussi frappés par la franchise des propos tenus par les différents hommes politiques ou idéologues que nous avons cités. Mais, il faut bien voir qu'à l'époque où ces propos ont été tenus le débat public était encore confiné à de minces couches sociales lettrées et/ou engagées dans la vie politique et sociale. Ils pouvaient s'exprimer sans retenue sans craindre de causer un "tsunami" socio-politique. Si des chercheurs contemporains n'étaient pas allés dénicher les propos des notables du Calvados dans les archives départementales, nous n'en saurions toujours rien. Sur le moment, ils n'ont pas fait scandale. De nos jours, il en va tout autrement, évidemment. Il faut tenir sa langue ; quand on parle avec un compère devant les caméras, on met sa main devant sa bouche... mais, c'est peut-être pour masquer sa mauvaise haleine...